



**Attractivité et développement local
Promotion du territoire**

Deulle

Décision n° 2020-148

Objet : Contrat de prestation avec la société « Kent Creative » pour l'acquisition d'ouvrages « Une Année dans la vie de Sceaux ».

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018, et notamment son article L2122-1,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, et notamment son article R 2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 mai 2014 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir de nouveaux ouvrages sur la ville de Sceaux pour promouvoir son territoire

Vu le contrat proposé par la société « Kent Creative » sise Alexander Centre, 15 Preston Street, Faversham, Kent, ME13 8NZ, ROYAUME UNI,

DECIDE d'accepter et de signer le contrat de prestation avec la société « Kent Créative » pour un montant de 5 250 € HT soit 6 300 € TTC.

PRECISE que pour cette prestation, un acompte sera versé correspondant à 30% de la dépense totale, soit 1 890 € TTC,

PRECISE que cet acompte et le solde seront imputés sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 26 juin 2020



Philippe Laurent
Philippe LAURENT